



Monsieur Pierrik NEVANNEN

Mr Le Maire



Monsieur Jean-Claude EVANO

1^{ère} Adjoint chargé de la vie quotidienne et des travaux



Madame Danièle POTHIER

2^{ème} Adjointe chargée de l'Environnement



Monsieur Jacques AULNETTE

3^{ème} Adjoint chargé de la Culture et de la Communication



Madame Geneviève GUEHO

4^{ème} Adjointe chargée des Affaires Sociales
En charge du CCAS



Monsieur Alain DE CORSON

5^{ème} Adjoint chargé des Finances



Madame Claude THOMAS

6^{ème} Adjointe chargée des Affaires Scolaires et de l'urbanisme
En charge du CME



Monsieur Christophe LE NORCY

7^{ème} Adjoint chargé de la Jeunesse, du Sport et des Associations



Monsieur Mathieu CLÉMENCE

Conseiller Municipal délégué chargé du numérique



GUIDE DU CONSEIL MUNICIPAL des Enfants





Pierrik Nevannen
Maire de la commune de Pont-Scorff

Les élections du Conseil municipal des enfants auront lieu le 05 octobre 2023.

Je voudrais ici vous encourager à faire acte de candidature.

Ce sera pour vous le premier engagement dans la vie de la cité.

Ce sera également pour vous tous une première approche de la démocratie

Que vous soyez élus ou non cela vous permettra, à travers les présentations et échanges que cela suscitera de mieux approcher le fonctionnement de votre commune.

Pierrik Nevannen

Maire de la commune de Pont-Scorff



Claude THOMAS
Adjointe au Maire aux affaires scolaires,
enfance et adolescence

Le Conseil Municipal des Enfants reconnaît l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la commune, c'est un outil pédagogique grandeur nature pour l'apprentissage de la citoyenneté.

En étant élu tu seras le porte-parole de tes camarades en collectant leurs idées et initiatives que tu pourras traduire en projets en concertation avec tous les autres membres du Conseil Municipal des Enfants.

Il s'agit d'une belle et riche aventure humaine tant pour toi que nous les adultes qui t'accompagnerons durant les 2 années que durera le mandat.

Je serai ravie de te compter parmi nous et de vivre ensemble une nouvelle expérience.

Claude THOMAS

Adjointe au Maire aux affaires scolaires, enfance et adolescence.

LE RÔLE

de la jeune élue et du jeune élu : un travail d'équipe !

Les jeunes élus ont deux ans pour construire ensemble un projet d'intérêt général.

Mais ils ne sont pas seuls ! Tous les enfants de l'école intéressés par ce projet peuvent les accompagner dans leurs fonctions d'élus.

Pour mener à bien ce projet, les enfants élus s'engagent à :



- ♦ Participer activement aux réunions de travail
- ♦ Mettre en œuvre le projet collectif avec l'aide des référents CME et de tous les partenaires
- ♦ Communiquer auprès des autres enfants de l'école au sujet du CME et valoriser toutes les actions réalisées
- ♦ Informer les autres enfants élus de toutes les actions citoyennes réalisées dans leur école
- ♦ Siéger lors des séances plénières en mairie
- ♦ La richesse et la diversité des projets reposent sur la qualité du travail en équipe.
- ♦ Chaque enfant pourra s'exprimer et trouver sa place.

LE CME

comment ça marche ?

- ♦ Dès leur installation, les conseillers municipaux se réunissent avec l'équipe d'animation dans les locaux du service enfance jeunesse pour des réunions de travail qui se dérouleront **deux fois par mois, le 1er mardi, de 12h30 à 13h30 et le 3ème mercredi de 13h30 à 16h**. Chaque enfant aura le choix d'apporter son pique-nique ou se restaurer à la cantine.
- ♦ La première année, ces réunions seront consacrées à la formation des jeunes élus. Ils s'initient aux **valeurs de la République et aux droits et devoirs du citoyen**.
- ♦ Ils découvrent la ville, l'agglomération, les autres collectivités locales ainsi que leurs compétences et leur fonctionnement.
- ♦ A travers l'initiation à la conduite de projets, ils choisissent, de façon démocratique, une thématique (ex : environnement, solidarité, sport et santé, culture, etc.). L'année suivante, ils **travaillent leur projet de commission**, à partir de la mise en commun de leurs projets de campagne.
- ♦ En fin d'année scolaire, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal des Enfants à présenter, en séance plénière, chaque projet, dans la salle du Conseil Municipal en mairie.
- ♦ La deuxième année du mandat est dédiée à la construction du projet, en groupe et avec des partenaires institutionnels ou associatifs, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation concrète.
- ♦ Au terme du mandat, lors de la séance plénière de clôture, **les actions réalisées seront présentées à Monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux**.
- ♦ Tout au long de leur mandat, l'équipe d'animation du CME guide, accompagne et soutient les jeunes élus dans leur démarche.

LE CME

pourquoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est un projet éducatif citoyen qui découle d'une volonté de la ville : il a été créé par le Conseil Municipal des adultes.

Il permet aux enfants élus de :

- ♦ **Recueillir les idées** des autres enfants de la ville et participer à améliorer la vie de tous les Scorvipontains
- ♦ **Apprendre la démocratie¹** et trouver leur place de *citoyenne²* ou de citoyen en leur donnant la parole.
- ♦ **Découvrir et comprendre** le fonctionnement de la ville de Pont-Scorff, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.
- ♦ **Être actrice ou acteur dans la ville** en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, culture, etc.)
- ♦ **Servir d'intermédiaire** entre le Conseil Municipal des adultes et les enfants de leur âge.

Vocabulaire :

1 Démocratie : Régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens.

2 Citoyen : Habitant d'une ville, d'une cité. Membre d'un État qui jouit des droits civils et politiques garantis par cet État

LE CME

de quoi s'agit-il ?

C'est une instance de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions et mener des actions concrètes.

- ♦ Les enfants, de CE2 et CM1 **élus par leurs camarades de l'école**, s'y réunissent pour débattre sur leurs idées et réaliser ensemble des projets au service de tous les habitants.
- ♦ Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour **deux ans**.
- ♦ Les candidats mènent une **campagne électorale** au sein de leur école à partir d'un **projet destiné à leur commune**.
- ♦ Le CME, comme le Conseil Municipal des adultes, est constitué de **conseillers**. A Pont-Scorff, le CME en compte 16.
- ♦ Les conseillères et conseillers municipaux enfants se réunissent :
 - Deux fois par mois en réunion de travail
 - Quatre fois par *mandat*¹ en *séance plénière*² en mairie, dans la salle du Conseil Municipal.

Exemples de projets réalisés par le CME :

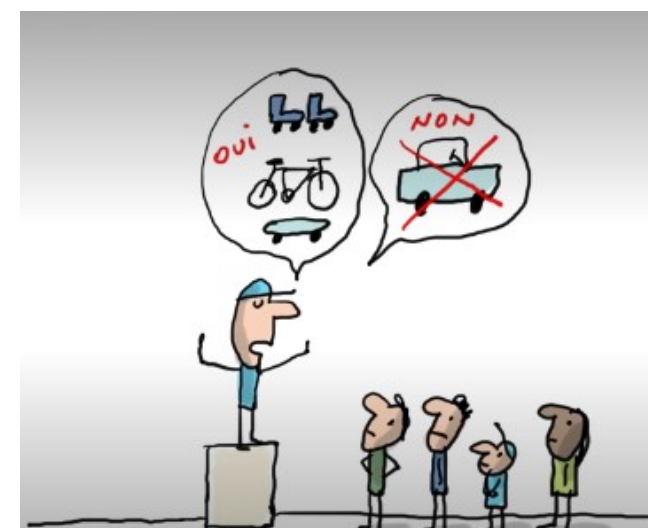
- Boum solidaire,
- Projet biodiversité
- Ramassage de déchets,
- Boîte à livres ...

Vocabulaire

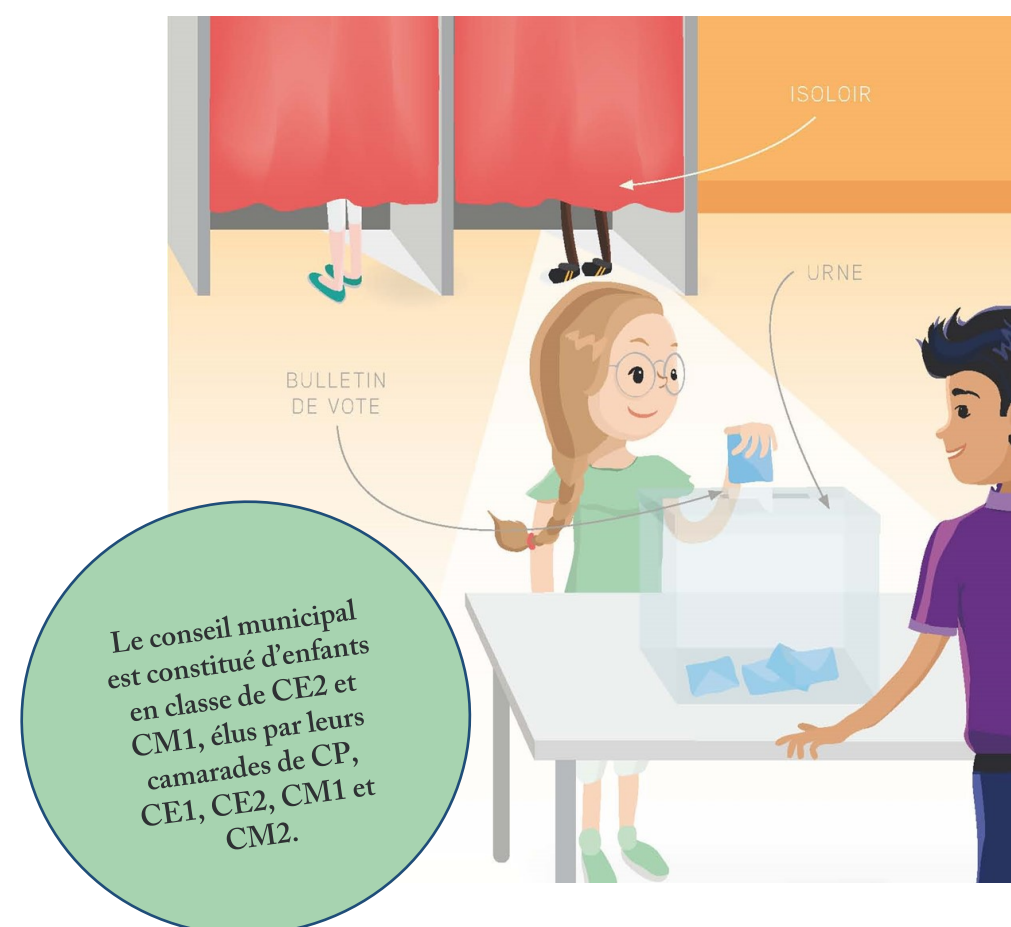
1 Mandat : Mission, charge que l'on confie à quelqu'un.

2 Séance plénière : Séance qui se déroule avec la participation de tous les membres (enfants élus, animateurs CME, élus adultes, et de Monsieur le Maire).

Le petit lexique des élections



La **campagne électorale** : chaque **candidat** propose ses idées et projets afin d'être élu.



Le jour des **élections**, tu passes dans **l'isoloir** pour choisir ton candidat, puis tu déposes ton **bulletin de vote** dans **l'urne**.